COMPTE-RENDU C.M 21 Juillet 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni ce jour, à 20h00, sous la présidence de François BARRIERE, Maire.

Présents: ALASTOR-LOUDIERE Marie – BARRIERE François – BOISSIÉ Didier - BRUEL Stéphanie - COUDON Gilbert – COUDON Julien – DALLEAU-GLEYAL Octave Axel - FEL Maryline - JACQUET Nelly - LACOSTE Stéphane - LECLERCQ Guy – TREMOLIERES Benoit

Représentés : FOURCADE Stéphanie par LACOSTE Stéphane — VIGIER Chantal par COUDON Gilbert - LHOUMEAU Christelle par BOISSIÉ Didier - MERLE Cédric par COUDON Julien - TARRIE CIPIERE Maryse par BRUEL Stéphanie

Secrétaire séance : COUDON Julien

Approbation du procès-verbal de la séance du 26 Mai 2023

Le conseil municipal vote à l'unanimité POUR.

Délibération des 1607 Heures

Monsieur Le Maire explique que suite à la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures par la loi du 6 août 2019, il est nécessaire de délibérer sur les 1607 heures. Le comité territorial a été saisi et suite à sa séance du 06 Juin 2023, un avis favorable a été donné. Le conseil municipal vote à l'unanimité POUR

Approbation du cahier des prescriptions du camping de Chaules

Monsieur Le Maire explique que le 17 Mai 2023, une visite du camping de Chaules a été effectuée par les services de la préfecture. Suite à la commission de sécurité du 03 Juillet 2023, un avis favorable a été rendu. Le conseil municipal doit valider le cahier des prescriptions. Le conseil municipal vote à l'unanimité POUR.

Délibération fin d'adressage

Monsieur le Maire informe que la procédure d'affichage est terminée. Le courrier d'information aux habitants a été distribué. Il est donc nécessaire de délibérer pour la création des nouveaux noms de rue : Rue principale, Rue de la Forge, Rue du monument, Rue de la Grange, Rue de la Sagne et Impasse du Mazet. Le conseil municipal vote à l'unanimité POUR.

<u>Epareuse</u>

Monsieur Le Maire explique que l'épareuse doit être changée suite à de nombreuses pannes. Des devis ont été fait par les établissements PAGES, CAPELLE et LACAN. Après analyse, un complément d'information sera demandé aux professionnels au sujet de la puissance.

Travaux

- Les Travaux de voiries 2023 sont finis, reprise intégrale de la route du Mas et reprise des trous et travaux sur la Route de Lacapelle.
- Eglise de Saint-Constant :
 - o Un devis a été fait pour le remplacement du cadran de l'horloge qui ne fonctionne plus pour un montant de 2 673 € TTC. Le conseil municipal vote à l'unanimité POUR
 - o Le tintement de la 2^{ième} cloche montre des signes de faiblesse mais le remplacement de ce mécanisme engendrera la modification du tableau électrique existant. Le montant du devis s'élève à 2 835 €. Le conseil municipal à l'unanimité décide d'attendre tant que le tintement fonctionne encore.
- Cimetière: Un devis d'un prestataire pour l'aide à la gestion du cimetière et à la reprise des concessions est proposé pour un montant de 1 620 €. Le conseil municipal demande plus de renseignements sur cette prestation.
 Ce point est reporté au projet conseil.
- Travaux de peinture dans la salle des fêtes de Saint-Constant, la salle du conseil municipal, la salle de cantine et de la cuisine, le sol de la salle du conseil municipal ont été réalisés par les employés communaux et les emplois saisonniers. Montant des fournitures 1 575 € TTC.
- Projet de pose de panneaux photovoltaïque avec le syndicat d'énergie du cantal a été présenté. Il est demandé aux conseillers de réfléchir sur la faisabilité et le point sera débattu au prochain conseil.
- Suite à de violents orages le chemin menant au Tayrac s'est transformé en torrent d'eau qui a entrainé un dégât des eaux chez le riverain situé en dessous de ce chemin. Une expertise des assurances aura lieu le 25 Juillet 2023.
 Des travaux de création de coupe d'eau ont été réalisés par les employés communaux.

<u>Ecole</u>

Le 7 Juillet 2023, les 8 élèves de CM2 ont reçu un livre offert par la municipalité.

La mairie de Saint-Santin de Maurs va mettre en place une garderie à la rentrée 2023/2024. Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que la commune de Saint-Santin de Maurs a délibéré pour prendre en charge les frais

BS

de garderie pour moitié pour l'année scolaire 2022/2023. Le conseil municipal vote à l'unanimité POUR autoriser Monsieur Le Maire à faire la facture.

- Le vidéoprojecteur de la classe des CE ne fonctionne plus. Un devis pour le remplacement de ce dernier a été fait par la société POPRUN pour un montant de 1 800 €. Le conseil municipal vote à l'unanimité POUR.
- Le Nettoyage de la Hotte de la cuisine scolaire a été réalisé par l'entreprise HNR15.
- Monsieur Le Maire explique que la facture pour la participation des frais de fonctionnement de l'école a été envoyée à la mairie du Trioulou. Ces derniers émettent une objection pour 2 enfants dont les parents sont séparés. Le conseil municipal à l'unanimité dit que l'on ne peut pas prendre en considération les situations familiales et souhaite que le critère d'origine du domicile lors de l'inscription à l'école soit conservé.

Délibération pour la création d'un nom au chemin à mobilité active

Monsieur Le Maire explique qu'il a été demandé aux enfants de CM de proposer des idées. Il est ressorti la proposition « Le Sentier des Grenouilles ». Monsieur LECLERCQ propose « Le Chemin Bucolique » et « Le Chemin de la Quiétude ». Le Conseil Municipal vote par 1 CONTRE et 16 POUR, pour « LE SENTIER DES GRENOUILLES »

Questions Diverses

- Il est demandé de nettoyer sous la station d'épuration de Fournoulès.
- Il est demandé d'acquérir des jeux pour créer une aire de jeux à Fournoulès.
- Lecture d'un courrier recommandé avec accusé de réception de Monsieur Roger FONTANEL au sujet de l'adressage. Il refuse la suppression du lieu-dit « Sabatier » pour « rue du Rivensou ».
 La « Rue du Rivensou » va jusqu'au panneau de sortie d'agglomération de SAINT-CONSTANT-FOURNOULES qui part conséquent englobe le lieu-dit « Sabatier » qui concerne qu'une seule maison avec un accès privé et direct sur la rue. Le Conseil municipal, dans l'intérêt public, à l'unanimité maintient la suppression du lieu-dit « Sabatier ».
- La date d'inauguration de l'usine de traitement de l'eau potable, de la passerelle, du chemin à mobilité active et la salle du lien social en présence de Monsieur Le Préfet du Cantal et des élus aura lieu le 22 Septembre 2023 à partir de 14h30.

La séance est levée à 23h10.

